



*Collège Jean Jaurès
13860 Peyrolles en Provence*

REGLEMENT DE CONSULTATION

MAINTENANCE DES PORTAILS AUTOMATIQUES

1. DEFINITION DU MARCHE

Ce marché concerne la maintenance des trois portails automatiques (deux coulissants, un battant) du collège Jean Jaurès à Peyrolles en Provence.

2. DUREE DES CONTRATS

Un an à compter du 1^{er} mai 2018, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

3. CONSTITUTION DE L'OFFRE

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- proposition de contrat détaillant les opérations de maintenance préventive ainsi que les conditions pour la maintenance curative, notamment les délais d'intervention.
- l'offre tarifaire (redevance contrat, coût intervention, et éventuellement les clauses de révision de prix)
- attestation de police d'assurance en cours de validité
- certifications
- le formulaire DC1
- descriptif de l'entreprise
- liste de références

Le dossier complet devra être adressé au service Gestion du collège le 26 mars 2018 au plus tard.

Les soumissionnaires doivent effectuer une visite du site après avoir pris rendez-vous auprès de l'Adjoint Gestionnaire (Tél 04 42 67 04 04 ou mail ges.0131723c@ac-aix-marseille.fr).

5 PONDERATION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- prix = 60 % (redevance du contrat et coût intervention)
- qualité = 40% (nature des prestations contractuelles, modalités d'exécution du contrat, délais d'intervention)

6 PAIEMENT

Les factures seront établies à terme échu et non par année civile. Le paiement est effectué par mandat administratif dans les délais règlementaires.

Fait à Peyrolles en Provence, le 22 février 2018

Le Principal
Olivier Monard

